

Le dispositif fiscal de soutien aux biocarburants

Le dispositif fiscal de soutien aux biocarburants est actuellement composé de deux instruments :

- des agréments d'unités de production donnant droit à une défiscalisation partielle de TIPP lors de la mise à la consommation des biocarburants (de 25 €/hl pour les EMHV incorporés dans le gazole et 33 €/hl pour l'éthanol et pour l'ETBE incorporés dans les essences),
- une TGAP (instituée depuis le 1er janvier 2005) portant sur les distributeurs de carburants pour les inciter à incorporer des volumes de biocarburants dans les carburants fossiles qu'ils mettent à la consommation.

Si le premier dispositif pèse directement sur le budget de l'Etat (dépendance fiscale correspondant à la moindre rentrée de TIPP), le deuxième dispositif pèse sur les distributeurs de carburants (grande distribution et pétroliers) qui n'incorporent pas suffisamment de biocarburants et qui le répercutent aux consommateurs dans le prix à la pompe. Cependant cette taxe n'a pas pour but d'être payée mais de faire que chaque distributeur atteigne les objectifs d'incorporation annuels fixés dans la loi.

La dépense fiscale (liée à la réduction de TIPP) correspond à environ 180 M€ pour un taux d'incorporation effectif de 1% de biocarburants en valeur énergétique dans les carburants fossiles. Les objectifs d'incorporation annoncés par Dominique de Villepin et inscrites dans la loi d'orientation agricole, prévoient une incorporation de 5,75% à l'horizon 2008, soit une dépense fiscale de près 1 Md€, avec un passage à 7% en 2010 et 10% en 2015.

Ces chiffres s'entendent à taux de défiscalisation inchangés : ces taux dépendent du prix du baril et de la compétitivité des biocarburants ; ils pourront donc à nouveau varier à l'avenir en fonction de ces paramètres.

Enfin il n'existe pas d'aide directe aux usines (notamment aux investissements) mais, comme détaillé précédemment, un agrément donnant droit à réduction de TIPP sur le produit fabriqué ce qui permet aux usines de pouvoir le vendre à un prix couvrant leurs coûts de production.